

Japon, les pays en voie de développement ou les pays au commerce étatisé. C'est à cause des taux de salaire et de divers écarts dans le coût de revient, ou encore des politiques d'établissement des prix à l'exportation, qui existent dans ces pays. Même avec la rationalisation la plus poussée, il semble très peu probable que notre industrie puisse concurrencer les produits les plus ordinaires importés de ces autres pays.

En outre, de nouvelles découvertes importantes sont mises en œuvre dans la technologie du textile, des produits et des marchés mondiaux. Ce sont l'utilisation de machines nouvelles, une plus forte demande en matière de mode, de style, de qualité, et l'abandon croissant des fibres naturelles pour les fibres artificielles. Face à ces nouveaux développements, notre industrie textile se trouve à la croisée des chemins où il lui faut décider d'investir et de se convertir davantage à la fabrication de produits particuliers, de mélanges et de produits synthétiques pour rester à l'avant-garde des textiles mondiaux.

Du fait de l'importance de cette industrie pour l'économie canadienne dans son ensemble, industrie dont le chiffre d'affaires total est de 3.3 milliards de dollars et le nombre d'emplois en jeu, tout près de 200,000 en 1969, le gouvernement a décidé à juste titre et à la lumière de ses possibilités indiscutables de lui accorder une aide.

● (3.20 p.m.)

Lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) décrit à la Chambre en mai dernier la politique textile, des députés se sont plaints que c'était trop peu et trop tard. Je dois dire à la décharge du ministre que cette politique du textile est une formule tout à fait nouvelle et unique d'assistance à un secteur de l'industrie canadienne. C'est la première fois qu'une méthode mise au point dans ce sens tient compte de toutes les considérations possibles, notamment des intérêts régionaux, de ceux du consommateur et du producteur, de régions en voie de progrès et de la stabilité de l'emploi. Elle tient compte des aspects sociaux, comme les programmes d'aide à la réadaptation des travailleurs, et des considérations internationales, comme nos relations avec nos associés commerciaux, les devoirs découlant des programmes d'aide à la réadaptation et l'obligation d'aider les pays en voie de développement. La formule tient également compte des instruments pour la mise en œuvre d'une politique: politique commerciale, politique industrielle, y compris le développement de la recherche, commercialisation, développement industriel et ainsi de suite. C'est également la première fois que l'on réussit à maintenir, au stade de l'élaboration de la politique, une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral, l'industrie, le monde du travail et les provinces.

Contrairement à ce que disent certains députés, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une politique protectionniste. Nous avons entendu le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) souligner l'importance qu'a pour nous la protection, à son point de vue. Il a dit que nous ne pourrions pas soutenir la concurrence sur les marchés libres. Il a signalé que certains hommes d'affaires canadiens disent à l'occasion constater que le protectionnisme devient une politique aux États-Unis. Ils ajoutent que la politique nationale du Japon est hautement protectionniste. Il leur semble que les ministériels se hâtent, avec

[M. Kaplan.]

un enthousiasme manifeste, d'embrasser le libre-échange en général, comme les bons garçons du GATT.

A mon avis, le Canada n'a pas le choix: il doit accepter le libre-échange. Il faut reconnaître que plus de 40 p. 100 de la production du Canada, exprimée en dollars, se vend à l'étranger. C'est-à-dire que près de la moitié des marchandises produites au Canada se vendent à l'étranger. Au Japon, par contre, les exportations représentent environ 10 p. 100 de la valeur de la production. Autrement dit, nous dépendons quatre fois plus que le Japon du commerce extérieur. Aux États-Unis, je pense que les marchandises américaines vendues à l'étranger représentent environ 12 p. 100 de la production. Quand on compare la situation de ce pays à la nôtre, on se rend compte que loin d'être des boy scouts en matière de GATT, nous faisons la seule chose possible pour protéger nos intérêts économiques. Dire que le Canada peut ou devrait adopter une politique protectionniste est totalement inacceptable.

Les chiffres des industries du textile et du vêtement parlent d'eux-mêmes. En 1969, au Canada, la consommation, par habitant, de vêtements et de textiles importés s'élevait à \$28.43 en dollars américains. Cela se compare au chiffre de \$15.61 pour l'Angleterre, \$10.40 pour les États-Unis et \$6.86 pour la Communauté économique européenne. Bien que nous craignons, comme le député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre) et à juste titre, que cette politique puisse un jour être utilisée à des fins protectionnistes, d'après les chiffres que je viens de citer, on peut se rendre compte que nous sommes loin d'appliquer des politiques qu'on pourrait qualifier de protectionnistes. L'objectif de la politique textile est d'encourager l'industrie canadienne à devenir et à rester concurrentielle sur le marché international, en se spécialisant dans les types de tissus et de produits plus raffinés, où des facteurs tels que le style, la qualité, la mode et les délais de livraison sont déterminants et non les coûts d'importation.

Il est vrai qu'un certain degré de protection sera accordée à l'industrie canadienne, mais il est important d'en rappeler leurs deux principales caractéristiques. D'abord, cette protection ne sera pas automatique en ce sens que les sociétés devront prouver à la Commission du textile et du vêtement que les importations leur causent ou risquent de leur causer de graves préjudices et que leurs propres projets, qu'ils devront établir avec l'aide du gouvernement, leur permettront d'adapter leur gestion et de devenir rentables. Même ces conditions satisfaites, la protection ne sera pas automatique car la décision finale appartiendra toujours au gouvernement. La future Commission ne jouera que le rôle de conseiller. La deuxième limite que comportera le protectionnisme décrit dans le bill est que toute protection sera de nature transitoire et pourra faire l'objet d'un réexamen de la part de la Commission.

Cette politique, en faisant bénéficier de prestations d'assistance les travailleurs licenciés à la suite de fermetures permettra d'abandonner certaines exploitations non rentables. Ces prestations ont déjà été décrites dans leurs grandes lignes par le ministre du Travail (M. Mackasey). Dans cette industrie, toute tentative de rationalisation peut provoquer du chômage. Le progrès technique est lui-même cause de chômage. Le député de Winnipeg-